

Réponse JLM Grand Paris

Les défenseurs du Grand Paris brandissent le soutien de M. Sarkozy et Hollande au projet pour établir sa légitimité et sa solidité. La mise en place de la Métropole du Grand Paris n'en est pour autant pas encore stabilisée, loin s'en faut.

Je m'arrêterai donc tant sur l'échec institutionnel et donc démocratique que nous livre le Grand Paris tel qu'il est aujourd'hui, que sur la foire d'empoigne qu'il promet de devenir s'il ne m'est pas donné la possibilité d'y mettre bon ordre.

Ne tournons pas autour du pot. Je me suis déjà clairement prononcé pour l'abrogation de la loi NOTRe, dont vous le savez l'article 59 règle l'organisation de la métropole du Grand Paris, mais aussi pour redéfinir la réforme territoriale, et donc abroger également la loi MAPTAM, qui redécoupe notre pays en bassins non plus de vie, mais exclusivement économiques, et dont les métropoles constituent les noyaux gravitationnels. On ne fait pas société en cherchant à tirer son épingle du jeu au détriment des autres. C'est pourtant vers cela que nous amène la réforme territoriale.

Elle n'est pas une mesure de « gestion administrative », elle est portée par un projet politique, en se pliant au dogme de la « concurrence libre et non faussée » entre grandes régions. Et au-delà, cette concurrence s'insinue partout : entre régions, entre territoires au sein de ces régions, entre services publics, entre habitants.

Les métropoles jouent un rôle clé dans ce nouveau canevas institutionnel. Ce n'est pas un hasard si leur mise en place a précédé la fusion des régions et la répartition des compétences. Elles sont les lieux contemporains d'accumulation du capital. En cela, elles se vivent comme le centre de chacune des entités qui viennent de naître. Au risque bien sûr de rejeter au loin des territoires de relégation spatiale, sociale, et temporelle, en un mot de relégation citoyenne.

La mathématique nous a enseigné que chaque subdivision voit se recréer un nouveau centre. N'en déplaise aux départements jadis dits de « petite couronne », Paris est ainsi le centre de la métropole du Grand Paris. Et Paris se vit comme tel car les clés lui ont été données : sur 209 conseillers métropolitains, 62 ont été réservés pour Paris, chacune des autres communes se voyant représentée par un, voire deux, exceptionnellement trois conseillers. Dès lors, le développement économique, urbain et social du Grand Paris se dessine en fonction de la vision que veut en projeter la ville capitale. Après le préjudice des années 1960-70, les réparations de l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) ne sont pas achevées, que des quartiers entiers, que des villes entières, vont retrouver le statut de « banlieue » qu'ils commençaient progressivement à délaisser grâce à l'action de collectivités de terrain et notamment des communes.

Qu'a à gagner l'Île-de-France à ce retour au déséquilibre « Paris – banlieue » qui a été si néfaste dans le passé ? Qu'ont à gagner les franciliens à se dessaisissement de leurs prérogatives par un pouvoir central ? Qu'a à gagner la Région qu'elle n'ait déjà ?

Arrivé à ce stade, il convient de s'interroger sur les réalités qui ont prévalu à la mise en place de cette métropole du Grand Paris. Personne n'est dupe du fait qu'il ne s'agit en rien d'une simplification institutionnelle ou administrative : les échelons se multiplient dans une construction éminemment pyramidale. Personne ne croit non plus à « l'efficacité » de la mise en commun, chacun constatant sur le terrain qu'au contraire tout se double. Le Grand Paris apparaît dès lors pour ce qu'il est : une construction purement technocratique et anti-démocratique qui vise à éloigner le pouvoir des citoyens pour mieux leur soustraire leur souveraineté et la mettre dans les mains de quelques uns.

Vous en doutez ? En 2016, lors de la mise en place de la Métropole du Grand Paris (MGP), 63% des conseillers métropolitains étaient maires. Bien sûr, la parité en fait les frais avec seulement 28,2% de femmes dans cette assemblée. Mais la mise en place de l'exécutif métropolitain est pire encore : sur 28 membres du bureau de la Métropole du Grand Paris, on trouve 4 femmes et 24 hommes (14% de femmes). Grottesque ! Le cumul des mandats n'est pas en reste : au bureau, 21 membres sont maires de plein exercice (dont 8 parlementaires qui sont aussi maires), 2 sont maires d'arrondissement de Paris, 2 sont présidents d'établissements publics territoriaux. Le cumul des mandats, si tant est qu'il en ait eu besoin, trouve avec la Métropole du Grand Paris un regain de vitalité. Et que l'on prenne la métropole dans son tout ou dans ses parties, elle est partout le tombeau de la parité et le paradis des cumulards.

Car les 12 établissements publics territoriaux, regroupant les communes par secteur géographique au sein de la Métropole, reproduisent en les démultipliant les tares de celles-ci. Sur les 11 présidences de ces établissements, on trouve 10 hommes et 1 femme.

Rien de cela n'est anodin. Cela génère immédiatement des pratiques d'évitement citoyen où des assemblées réunies en conclaves fermés prennent dans l'entre-soi des décisions qui jusqu'alors gagnaient à profiter du débat public. Voyez le mode de gestion pour les questions de l'eau et de l'assainissement qui font débat dans nos villes mais qui ont été réglées en catimini dans les établissements publics territoriaux. La démocratie se grandit-elle de telles pratiques ?

On le voit, un problème de légitimité se pose dans ces instances. Et le chemin que certains promettent de faire emprunter à la Métropole du Grand Paris ne le résoudra pas bien au contraire. On nous annonce en l'état l'élection au suffrage universel direct des conseillers métropolitains pour 2020. Soit. Mais dans ce cas, quelle sera la réalité des communes qui dessaisies de leurs compétences verront donc un conflit de légitimité se superposer entre élus ? A moins que celles-ci ne soient vouées à s'effacer, ce qui est malheureusement le triste dessein envisagé par les uns et les autres.

Elles ne seront d'ailleurs pas les seules. Les départements sont pareillement dans la ligne de mire. Manuel Valls avait annoncé la disparition des départements de petite couronne avant de devoir reculer. François Fillon annonce lui d'une manière générale la fusion des départements et des régions et même pour la métropole du Grand Paris la fusion de celle-ci avec la région...qui récupérerait au passage l'ensemble des compétences confisquées aux communes et aux départements. Quant à Emmanuel Macron, il fait de l'intercommunalité le nouvel Eldorado a-démocratique. Que ce soit les uns ou les autres, c'est donc bien une concentration du pouvoir aux mains d'une notabilité locale éloignée des structures de base de la souveraineté populaire que sont les communes et les départements. Je m'y oppose.

Je ne sais que trop vers quelles politiques nous amènent de tels regroupements basés non pas sur des projets partagés mais sur des corsets institutionnels qui se parent d'atteindre l'eldorado de «l'efficacité réaliste». La co-gouvernance qui les accompagne est celle au mieux de l'immobilisme sur le plus petit dénominateur commun, au pire du passage en force des uns au détriment des autres.

A l'inverse, partout où des projets intercommunaux ont vu le jour sur la base de visions communes, de grandes réalisations en ont émergé. Le Grand Paris Express a été anticipé dans le Val-de-Marne, grâce à ses habitant-e-s et ses élu-e-s, à travers le projet Orbival avant qu'une autorité centrale cherche à reprendre la main. Certains syndicats intercommunaux prennent en charge les projets nécessaires à la mise en œuvre du service public local. Des régies publiques ont permis la réappropriation citoyenne de l'eau publique, ailleurs la mise en place de réseaux de chaleur qui participent de la transition écologique dont nos territoires ont tant besoin.

La réforme institutionnelle de notre pays sera nécessairement à l'ordre du jour du processus constituant que je propose. Ce sera l'occasion d'avoir un débat approfondi, avec nos concitoyen-ne-s, sur le cadre démocratique dont nous voulons nous doter pour engager la bifurcation de notre appareil productif, mettre en œuvre la planification écologique, relocaliser et diversifier l'activité et développer au plus près des personnes les services publics dont elles ont besoin. Cela ne peut se faire en se plaçant *ex ante* sous la coupe des seules réalités économiques. Cela ne peut pas plus se faire contre les territoires et leurs habitants. Le Grand Paris a engagé la démocratie locale dans une voie périlleuse. Ce serait aggraver le sentiment de dépossession de nos concitoyens que de le poursuivre plus avant. Mieux qu'un retour en arrière, je propose une remise à plat à partir des principes de souveraineté populaire, d'égalité entre les territoires et de projets partagés pour reconstruire une urbanité humaine.